

<b>DEPARTEMENT</b>
OISE
<b>CANTON</b>
THOUROTTE
<b>COMMUNE</b>
RIBECOURT- DRESLINCOURT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

295

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

N° 2026-114

**ARRETE D'AUTORISATION DE PROCEDER A UNE VENTE AU  
DEBALLAGE (BROCANTE) SUR LE TERRITOIRE  
DE RIBECOURT-DRESLINCOURT LE DIMANCHE 10 MAI 2026**

Nous, **Jean-Guy LÉTOFFÉ**, Maire de la Ville de Ribécourt-Dreslincourt ;

**Vu** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

**Vu** la loi 73.1193 du 27 Décembre 1973 d'orientation du commerce et de l'artisanat ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et suivants ;

**Vu** la Loi n° 87-962 du 30 Novembre 1987 relative à la prévention et à la répression du recel et organisant la vente ou l'échange d'objets mobiliers ;

**Vu** les Décrets n° 88.1039 et 88.1040 du 14 Novembre 1988 portant application de ladite loi ;

**Vu** les Circulaires Préfectorales des 18 Avril 1990, 14 Mars 1991, 25 Juin 1992, du 28 Juillet 1999 et du 10 Mars 2000 ;

**Vu** la loi 89.1008 du 31 Décembre 1989 relative au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social ;

**Vu** la loi 96.603 du 5 Juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat et notamment son article 27 ;

**Vu** le décret 96.1097 du 16 Décembre 1996 pris en application du titre III chapitre 1<sup>er</sup> de la loi 96.603 du 5 juillet 1996 et relatif aux ventes en liquidation, ventes au déballage, ventes en soldes et ventes en magasin d'usine ;

**Vu** l'arrêté municipal n°2026-068 en date du mercredi 1<sup>er</sup> avril 2026 réglementant la vente au déballage du dimanche 10 mai 2026 sur le territoire de Ribécourt-Dreslincourt ;

**Vu** la demande de Monsieur Alexis BUTEZ, Président de « USR Ribécourt Football » de Ribécourt-Dreslincourt (60170), déposée le mardi 03 mars 2026, à l'effet d'être autorisée à procéder à une vente au déballage (vêtements, objets, matériels personnels et usagés...) ;

**Considérant** que la requête répond aux dispositions de l'article 27 de la loi du 5 Juillet 1996 et de son décret d'application susvisés ;

**Considérant** que la « Fête Patronale - marché artisanal - foire – brocante » constitue traditionnellement une manifestation relevant de la réglementation applicable aux foires et brocantes ;

**Considérant** qu'il appartient à l'autorité municipale, en vertu de ses pouvoirs de Police Générale, d'assurer la sûreté, la commodité du passage, la sécurité et la salubrité publique dans la commune en prescrivant les mesures portant réglementation sur l'organisation des foires et brocantes sur le domaine public ;

MIS EN LIGNE LE 07/05/2026



**ARRETONS :**

**Article 1er :** Les personnes dont les noms suivent, sont autorisées à procéder à une vente au déballage sur le territoire de Ribécourt-Dreslincourt, le **dimanche 10 mai 2026** à partir de **06 heures jusqu'à 18 heures inclus**.

	NOM	PRENOM	ADRESSE	METRES
1	BROTREAUD	Cécile		20
2	COUPÉ	Michel		10
3	LECONTE	Ghislaine		10
4	BRUDENNE	Rudy		7
5	BIELAWSKI	Séverine		18
6	BELLEGUEULE	Francine		7
7	CHABAUD	Sylvia		12
8	GENART	Clairc		6
9	CHMIELEWSKI	Flora		5
10	CLARANBAUX	Cassandra		3
11	DURAND	Michel		6
12	LOUATRON	Joëlle		12
13	BLAIRVACQ	Louis		5
14	LAGRANGE	Mélissa		2
15	BATAILLE	Sabrina		6
16	GYR	Valentin		4
17	FARIA	Charlène		14
18	AMGHAR	Catherine		12
19	FERREIRA	Falone		7
20	RUDD	Kathleen		8
21	BLANCHARD	Charlotte		8
22	DUSSERT	Simon		8
23	MARTINEAU	Alexis		10
24	BONDOUX	Valérie		10

	NOM	PRENOM	ADRESSE	METRES
25	RIMETTE	Lydie		10
26	MATOUG	Morgane		4
27	BOUCHAIN	Anais		7
28	PIOT	Laetitia		5
29	NIRO	Elodie		6
30	LE BARS	Virginie		8
31	ULRICH	Olivier		14
32	TRONQUOY	André		12
33	PROCOT	Marie-Hélène		6
34	LEPAYSAN DOMINGUES	Maillis		4
35	CRIPPA	Aurélié		9
36	CAPIEMONT	Marjorie		4
37	BOURNEL	Mylène		3
38	DIAS	Anthony		6
39	PELLIEU	Mariane		3
40	BUTIN	Chloé		6
41	FLUET	Céline		3
42	TESSIER	Patricia		4
43	MENDES	Théo		15
44	COCCIOLO	Alexandre		5
45	LECLERCQ	Jacque		4
46	MARINO	Gaël		8
47	SAUQUET	Cyrille		3
48	COLOMBO	Valérie		10
49	DIEYE	Nongua		10
50	COURNIL	Aline		3
51	HADDAD	Tahar		3
<b>Soit un total de 385 mètres</b>				

**Article 02 : REGLES SANITAIRES**

Pour faire face à l'épidémie de covid-19, il convient de sensibiliser toute personne présente sur la nécessité **de respecter strictement** les consignes sanitaires tel que la distanciation sociale et l'utilisation de gel hydroalcoolique.

**Article 03 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies par tout Officier de Police Judiciaire ou agent de la force publique habilité à dresser procès-verbal conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 04 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication soit devant le Tribunal Administratif d'Amiens – 14 rue Lemerchier 80011 AMIENS Cedex 1 ou soit de la saisine de Mme la Préfète de l'Oise en application de l'article L.2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Le présent arrêté peut, également, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Ribécourt-Dreslincourt à compter de sa publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut décision implicite de rejet.

**Article 05 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Ribécourt-Dreslincourt, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Ribécourt-Dreslincourt, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de Ribécourt-Dreslincourt sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 06 :** Ampliation, du présent arrêté, sera adressée à :

- Monsieur le Major, Commandant la Brigade de Gendarmerie à Ribécourt-Dreslincourt ;
- Monsieur le Chef de Service de Police Municipale à Ribécourt-Dreslincourt ;
- Monsieur Alexis BUTEZ, Président de l'association « USR Ribécourt Football » à Ribécourt-Dreslincourt ;
- Archives.

Fait à Ribécourt-Dreslincourt, le mercredi 06 mai 2026

**Jean-Guy LÉTOFFÉ**

Maire,

